

REUNION DU 4 OCTOBRE 2012

Le quatre octobre deux mille douze à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jacques DANIEL , maire.

Date de la convocation : 28/09/2012

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Présents:11 ;Votants : 11

Conseillers : Mmes et Mrs Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Christine THUAL, Bernadette AUGEREAU , Brigitte NICOLAS, René CORVAISIER , Roseline CAUGANT, Virginie CHENEL François DUVAL, Marielle VIRLOUP -

Conseiller(s) absent(s) : Fabien LETANOUX, Eric THEBAULT, Daniel BOUILLIS , excusés-

Secrétaire : Christine Thual

Ordre du jour : - Réhabilitation du moulin : avenants marchés ;- Rénovation sanitaires école :avenants marchés ;- Maison des loisirs : mise à disposition pour atelier floral ;

- Droit de préemption urbain ;- Divers ...

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 16/07/2012 et signent le registre des délibérations.

N° 63-2012 : REHABILITATION DU MOULIN –AVENANT AUX MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE :

MM. Baudry & Ruellan, adjoints au maire, font le point sur l'avancement des travaux et présentent la proposition suivante :

* **Maîtrise d'œuvre** : Le montant du coût initial des travaux prévu lors de la signature du contrat d'architecte était de 200 000€ ht. Le taux des honoraires est de 10.65%.Le montant initial des honoraires était donc de 21 300€ ht. Un premier avenant de 4 047€ ht a été adopté en raison de travaux supplémentaires liés à des fondations spéciales et la modification de l'avant-projet suite à l'avis défavorable de l'ABF ayant porté l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 238 000€ ht.

Un second avenant de 3 812.09€ ht est proposé pour tenir compte des études et travaux supplémentaires liés à la modification de la charpente demandée par le bureau de contrôle Véritas et la mise en place d'un caisson lumineux portant l'enveloppe prévisionnelle à 273 794.29€ HT.

Après délibération, le conseil municipal vote cet avenant et donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires .

N° 64-2012 : RENOVATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE – AVENANTS AUX MARCHES:

En réunions des 14/12/2011 et 30/01/2012 le conseil municipal a approuvé la réalisation de ces travaux .Mr Ruellan , en application de l'article L2122-22 du CGFPT portant délégation au maire , communique la liste des modifications apportées aux marchés initiaux , à savoir :

Lot n°1-gros œuvre : percement mur pour VMC :	+ 149.31€ ;
Lot n° 3- menuiseries intérieures : cornières + porte manteau sur lisse :	+ 896.38€ ;
Lot n° 4- cloisons :raccords briques + coffres ventilation :	+ 527.20€ ;
Lot n° 5 – carrelage-faïences-revêt.sols : pose tapis d'accueil :	+ 96.04€ ;
Lot n° 7 – Electricité : alimentat° VMC + pose BAES	+ 246.80€
Lot n° 8 - Plomberie-sanitaires : VMC + distributeurs papiers :	+ 2 936.71€ ;
Total :	+ 4 852.44€

N° 65-2012 :MAISON DES LOISIRS – MISE A DISPOSITION :

Le maire présente une demande d'utilisation de la maison des loisirs pour l'organisation d'ateliers d'art floral organisés par Mme Nadia Lainé de St Malo le vendredi .

Le conseil municipal accorde la gratuité de prêt de la maison des loisirs pour cette activité.

N° 66-2012 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Conformément à l'article L2122-22 du CGFPT portant délégation du conseil municipal, le maire informe le conseil municipal de sa décision d'abandon du droit de préemption sur la vente des propriétés suivantes :

- arrêté du 27/08/2012: Section A n°176, au 20 rue du bord de mer vendue par les Cts Tézé ;
- arrêté du 27/08/2012 : section A n°369 au 33, rue des verdières vendue par Mme Elisabeth Stiévenart;

Divers :

Video projecteur école : Le maire informe le conseil municipal de la disparition de ce matériel dans la période du 16/08/2012 au 14/09/2012. Une plainte a été déposée près de la gendarmerie . Le conseil municipal décide d'acquérir un nouveau vidéo-projecteur .

Prêt salle mairie : Le conseil municipal réitère son refus du prêt de la salle d'honneur pour la réalisation d'expositions .

Stationnement des gens du voyage : Le maire rappelle ce stationnement illégal sur le terrain des sports durant une semaine en juillet-août. Le conseil accepte le remboursement de la fourniture d'eau à hauteur de 300€ .

Maîtrise foncière de l'ancien presbytère et des classes rue de l'île verte : Le maire fait part de la décision de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne en date du 18 septembre dernier d'ajourner son intervention jusqu'aux conclusions des études du plan de prévention des risques de submersion marine .

Bibliothèque : Versement d'une subvention du Conseil Général de 1 250.00€ au titre de l'achat de livres.

Foire à la brocante : La seconde foire à la brocante a eu lieu sur le camping les 29 et 30 septembre. Un don des organisateurs sera remis au CCAS le 30 octobre à 11h.

Programme Local de l'Habitat (PLH) : Les conseillers municipaux sont invités à la réunion prévue le 9 octobre à 9h 00 en mairie pour présenter le bilan de ce programme et préparer l'élaboration du nouveau PLH .

Don du sang : L'amicale des donneurs de sang de cancale remercie la municipalité pour la subvention annuelle. La prochaine collecte aura lieu le lundi 8 octobre à La Fresnais .

Félicitations à : - Daniel Bouillis, conseiller municipal, pour sa brillante participation au championnat cycliste de Bretagne des élus à Montauban de Bretagne,

- Eric Thébault, conseiller municipal, pour la naissance du petit Owen.

Le maire,